

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DUPLESSIS

VILLE DE FERMONT

AVIS PUBLIC

AVIS est par les présentes donné par la greffière de la Ville de Fermont, que le Conseil municipal, à la séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2016 a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 435 pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2017;

AVIS EST aussi donné que ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Fermont, ce 1^{er} février 2017.

Carolle Bourque, OMA
Greffière

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DUPLESSIS

VILLE DE FERMONT

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Carolle BOURQUE, greffière de la Ville de Fermont, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à la Municipalité en date du 26 janvier 2015 et en le publiant dans le Journal le Trait d'Union du Nord, circulant dans notre municipalité le 26 janvier 2015.

VRAIE COPIE CONFORME

Carolle BOURQUE, OMA
Greffière.

